



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Isère

Vous avez reçu des soins à l'étranger durant vos vacances, vos études ou un déplacement professionnel ?

**DEMANDEZ LA PRISE EN CHARGE
DE VOS SOINS À L'ÉTRANGER
DEPUIS VOTRE COMPTE AMELI !**

COMMENT DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE VOS SOINS EFFECTUÉS À L'ÉTRANGER ?



1. Connectez-vous sur
votre **compte ameli**

2. Rendez-vous dans la
rubrique **Mes Démarches** >
Demander un remboursement
de soins à l'étranger

3. Renseignez les
informations concernant
les **soins reçus**



4. Téléchargez les **pièces justificatives** demandées



Attention : veillez à garder les documents durant 5 ans en cas de contrôle de l'Assurance Maladie.

POURQUOI UTILISER LE TÉLÉSERVICE ?

- Accessible n'importe où et 7/7j
- Gain de temps avec la dématérialisation
- Simplicité : faites votre demande en quelques clics
- Temps de traitement raccourci par rapport à une demande en version papier



LAISSEZ-VOUS GUIDER :

Notre tutoriel détaillé :



Notre tutoriel vidéo :

